

Charte des promeneurs

Chers promeneurs, la marche sera d'autant plus agréable pour tout le monde si vous respectez quelques règles élémentaires de notre charte des promeneurs. Surtout, ne vous égarez pas, restez sur les chemins et sentiers balisés, respectez les clôtures, refermez les barrières que vous aurez éventuellement ouvertes et faites attention aux animaux. Cela va de soi mais un promeneur averti en vaut deux : tenez compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasse traditionnelles, ne faites pas de feu et ne fumez pas dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles. La nature n'est pas une poubelle : ne jetez pas de débris, restez courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature. Enfin, faites silence autant que possible et respectez les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage. Merci.

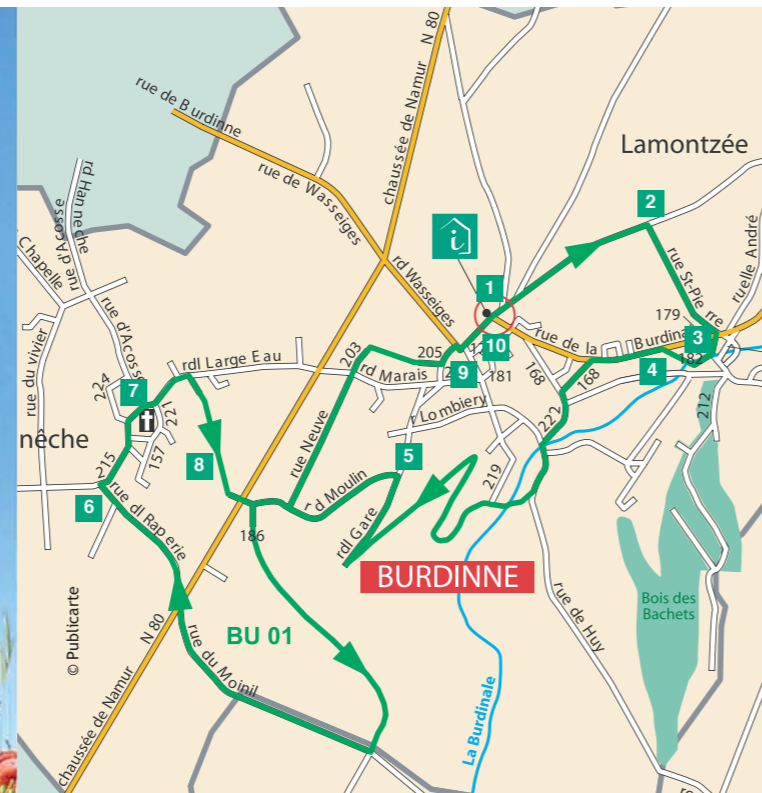
Avertissement

Les randonneurs circulent à leurs propres risques et périls. Ni la Maison du Tourisme, ni toutes autres personnes ou institutions ayant participé à l'élaboration du projet ne peuvent être tenus responsables d'accidents, ni de l'état des sentiers ou du balisage éventuel. Tout recours est exclu.

En cas d'urgence...

- Services de police : 101
- Service d'urgence : 100
112 via GSM/mobile
- Médecin de garde : renseignements au 1307
- Pharmacie de garde : 0900-10.500
www.pharmacie.be
- Croix-rouge : 105

Maison du Tourisme des Vallées
de la Burdinale et de la Mehaigne ASBL
rue de la Burdinale, 6 • 4210 Burdinne
Tél. 085/25 16 96 • Fax 085/25 17 96
E-mail : mtourisme@burdinale-mehaigne.be
Site internet : www.tourismebm.be



Au carrefour, nous continuons tout droit, laissant la rue du Marais sur notre droite. Après une centaine de mètres, nous nous engageons à droite sur un étroit sentier longeant une habitation. Il nous mène au centre de Burdinne par la voie des écoliers.

Au bout de celui-ci, nous apercevons sur notre gauche la **9** place de Burdinne. Celle-ci est riche d'Histoire. Tout d'abord, nous observerons le monument aux morts. Erigé à la mémoire des anciens combattants de 1914-1918 et de 1940-1945, le monument est entouré de deux canons de 75 mm abandonnés précipitamment par les allemands en septembre 1944 sur la chaussée, lors de l'arrivée des alliés. Ils furent ramenés sur la place à la même époque. Ces pièces d'artillerie ont été récemment restaurées par la commune de Burdinne.

Ensuite, droit devant nous, se dresse l'église de la Nativité. **10** La paroisse est citée depuis le 13e siècle et dépendait du chapitre des Chanoinesses d'Andenne, fondé par Sainte-Begge. La nef et la tour occidentale en briques et chaînage de pierres calcaires datent de 1777. Le chœur au chevet polygonal date du milieu du 16e siècle et est classé depuis le 15 mars 1934. Récemment, les combles de l'église de Burdinne ont fait l'objet d'aménagements pour accueillir les chauves-souris. Ils abritent notamment une colonie reproductrice d'oreillards communs, espèce remarquable, comme son nom l'indique, par la dimension démesurée de ses oreilles.



Au centre de la place, nous admirons le château de style néo-classique, en briques et pierre calcaire. Il date de la fin du 17e siècle. Un peu plus loin, l'ancien presbytère se présente sous une intéressante maison en double corps. Il date, lui aussi, de la fin du 17e siècle.

Nous continuons notre chemin et apercevons déjà sur notre gauche les murs de la Ferme de la Grosse Tour, notre point de départ.



PROVINCE DE LIÈGE

Pays Burdinale Mehaigne

Braives - Burdinne - Héron - Wanze

Promenade de la Tour



BU 01 • 11,2 km





Difficulté : faible
Départ : Burdinne, parking de la
Ferme de la Grosse Tour 1

Nous commençons la promenade par l'observation de cette imposante ferme en quadrilatère fermé. Elle présente un porche colombier donnant accès à la cour intérieure. Au milieu de celle-ci, un puits du 18^e siècle avec une rose des vents en fer forgé vient d'être restauré. La forme en quadrilatère fermé était utilisée jadis pour des raisons de défense contre les pillards ou les armées en campagne. La plupart des orifices extérieurs sont d'ailleurs situés à bonne hauteur et souvent garnis de barreaux. Les bureaux de la Maison du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne et ceux de la Maison du Tourisme y sont installés.

Devant la ferme, la **Chapelle Notre-Dame de Bon-Secours** date du 16^e siècle. Elle a été restaurée en 1994 par Qualité Village avec l'aide de la Maintenance du Patrimoine (Région wallonne).



Nous prenons à gauche et débutons notre promenade en longeant la partie la plus à droite de la route. Nous laissons le cimetière sur notre gauche et nous nous dirigeons vers la **2 Chapelle Saint-Pierre**. Située en zone agricole, la chapelle fut érigée par des briquetiers de Lamontzée en 1932 à l'occasion du centenaire de l'ancienne potale dressée à gauche de la chapelle. L'endroit était autrefois dénommé "Arbre Saint Pierre" et devait être flanqué d'un tilleul, si on se réfère aux détails donnés sur la carte de Ferraris. Derrière cette chapelle, on a aussi retrouvé des vestiges d'une construction romaine.



Nous prenons ensuite à droite et nous nous dirigeons à travers champs vers Lamontzée. Après quelques centaines de mètres, le chemin s'incruste entre deux grands talus boisés. Il n'est pas rare d'y être accueilli par le chant du pouillot véloce ou d'une fauvette.



Nous arrivons aux premières maisons de Lamontzée. Sur notre droite, nous y repérons l'**église 3** et droit devant nous l'ancienne forge. L'église actuelle fut construite en 1863, en remplacement d'une église romane dont il ne reste que quelques pierres dans les murs du cimetière. Les plans du bâtiment, de style néo-gothique, sont dus à l'architecte J-L. Blandot-Gayet. Les fonts baptismaux gothiques en pierre remontent au 16^e siècle.

Nous traversons la route et laissons sur notre gauche l'ancienne forge du village. Le bâtiment fut restauré en 1991 et les colombages et certains murs en torchis ont été conservés.

Lamontzée est un village linéaire, parallèle à la vallée, dont la majorité des habitations sont situées de part et d'autre de la rue de la Burdinale, axe routier principal du village.

Outre l'église et l'ancienne forge, Lamontzée compte énormément de bâtiments anciens comme la ferme de la Neffe (18^e et 19^e siècles), une construction en colombage et torchis, ainsi que plusieurs potales et chapelles. Ces édifices peuvent être admirés en quittant légèrement le tracé de la promenade.



Nous prenons la rue du Garde. Cette rue se poursuit par un petit sentier longeant partiellement la Burdinale. Ce **sentier boisé 4** nous ramène sur la rue de la Burdinale que nous suivons en direction de Burdinne.

Nous empruntons la première rue à gauche. Au bout de la rue Chimpisse, nous tournons encore à gauche dans la rue des Vallées que nous suivons jusqu'à la rue de Huy. Sur cette route, nous prenons à nouveau à gauche pour passer sur le pont de la Burdinale. Nous pouvons alors découvrir les nombreux méandres très marqués de la Burdinale. La rivière prend sa source à Waret-l'Evêque, commune voisine. Elle débute ici son parcours sur l'entité de Burdinne.

Nous suivons la route en légère montée. A hauteur d'un **petit escalier**, nous prenons à droite.



C'est le début du sentier qui nous fera découvrir un joli fond de vallée humide et particulièrement riche en plantes rares, comme l'**épipactis helléborine**.

Cette plante de la famille des orchidacées est courante dans les forêts de chênes, de hêtres ou d'espèces mixtes. Elle préfère les sols argileux, riches en substances nutritives. Ses fleurs discrètes sont de couleur blanc-verdâtre.

L'helléborine est l'espèce la plus commune dans le genre Epipactis et compte parmi les orchidées les moins menacées de nos régions.

Il s'agit toutefois d'une plante protégée dont l'arrachage ou la cueillette sont totalement interdits.

Nous remontons le sentier. Arrivés sur la route, nous tournons à gauche pour ensuite bifurquer sur la droite quelques centaines de mètres plus loin. Au carrefour suivant, nous tournons à nouveau à gauche. Nous empruntons des chemins agricoles empierrés et marchons le long de cultures traditionnelles hesbignones et de prairies. Nous nous engageons ensuite rue du Moulin.



Nous admirons quelques beaux exemplaires de **saules têtards** (*salix alba*). Cet arbre constitue, avec le **faucou crécerelle**, l'emblème du Parc Naturel.



Au loin, nous observons les bâtiments de l'**ancienne gare vicinale de Burdinne 5** (1909). Dès le début du 20^e siècle, elle fut le centre de triage des lignes de Vinalmont, Hannut, et Bierwart. La ligne fut désaffectée en 1945. La gare a été définitivement fermée en 1958. Le tram partait de Namur et arrivait à Forville où se trouvait un dépôt. Il reliait ensuite les gares de Bierwart, Burdinne, Wanze puis Statte, à une vitesse de 15 à 20 km/h.



Devant nous, nous apercevons la cheminée de l'ancienne râperie de Hannêche. Elle date du milieu du 19^e siècle et était encore en fonction en 1955. Le jus sucré des racines de betteraves, stabilisé au lait de chaux, était envoyé par canalisation souterraine vers la sucrerie de Wanze où était extrait le sucre. A l'époque, la Hesbaye comptait de nombreuses râperies.

Nous poursuivons notre promenade en bifurquant sur la gauche. Nous empruntons un sentier à travers champs longeant à bonne distance la route principale quasi parallèle. Au bout de ce chemin de remembrement, nous prenons à droite rue du Moinil, et traversons la chaussée prudemment. Nous nous engageons alors rue de la Râperie vers le village de Hannêche.



Deux cents mètres plus loin, nous remarquons sur notre gauche le **6 Château de Hannêche**. Bâti entre 1700 et 1735, le château a été réaménagé une première fois vers 1750. Il forme un L et un quadrilatère en 1770. Une tour carrée était située près du chemin. Les écuries sont aussi remarquables.

Au carrefour, nous empruntons la rue à droite. Au loin, se dresse l'**église paroissiale Saint-Lambert 7** avec, à ses côtés, le presbytère et le charme désuet des villages d'antan. L'église date de 1738 et est entourée de son cimetière. Précédée d'une solide tour carrée sur soubassement en calcaire, elle possède une nef unique de trois travées.



Nous continuons à travers le village et arrivons à hauteur de la rue de la Large Eau. Là, nous prenons à droite et nous traversons les champs. Nous y remarquons, à mi-distance sur notre droite, une **8 croix d'occis**. Nous marchons ensuite vers la chaussée que nous retraversons en sens inverse. Nous empruntons la rue Neuve. Nous remarquons un creux subsistant dans le tracé de la route. Il rappelle l'ancien passage à niveau de la ligne du tram vicinal.